



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 2011 N° 1

L'an deux mille onze, le 31 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 24 Janvier 2011.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, Mrs Sliwinski, Mme Simon, M. Norel, Melle Jonckans, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Mme Royez conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Bura, Louchart, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Gatien.

Mme Lefebvre, Mrs Lantenois, Blondel, Hoberg, Mmes Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à Mrs Sliwinski, Misto, Mmes Dupuis, Attagnant, Mrs Marteau, Villedary et Habourdin.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget, pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation, avant le vote du Budget Primitif 2011 et au titre de l'exercice 2011, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits attribués en 2010, suivant les tableaux ci-après:

Ouverture de Crédits	Budget Ville 2010	25 %
Chapitre 20 :	17.000, 00	4.250, 00
Chapitre 204 :	37.500, 00	9.375, 00
Chapitre 21 :	1.920.624, 74	480.156, 19
Chapitre 23 :	4.456.690, 99	1.114.172, 75
TOTAL	6.431.815, 73	1.607.953, 94

OBJET :
Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif Article L1612-1 du CGCT.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Ouverture de Crédits	Budget 2010 Service des Eaux	25 %
Chapitre 23 :	1.500, 00	375, 00
Chapitre 20 :	140, 00	35, 00
TOTAL	1.640, 00	410, 00

Ouverture de Crédits	Budget Loisinord 2010	25 %
Chapitre 20 :	500, 00	125, 00
Chapitre 21 :	41.367, 00	10.341, 75
Chapitre 23 :	1.251.647, 16	312.911, 79
TOTAL	1.293.514, 16	323.378, 54

Ouverture de Crédits	Budget Cahl 2010	25 %
Chapitre 21 :	2.922, 66	730, 67
Chapitre 23 :	288.937, 52	72.234, 38
TOTAL	291.860, 18	72.965, 05

Monsieur le Maire propose de procéder, avant le vote du budget primitif 2011 et au titre de l'exercice 2011, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits attribués en 2010, conformément aux tableaux ci-dessus.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

.../...

Autorise Monsieur le Maire à procéder, avant le vote du Budget Primitif 2011, et au titre de l'exercice 2011, à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits attribués en 2010, conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 2011 N° 2

L'an deux mille onze, le 31 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 24 Janvier 2011.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, Mrs Sliwinski, Mme Simon, M. Norel, Melle Jonckans, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Mme Royez conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Bura, Louchart, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Gatien.

Mme Lefebvre, Mrs Lantenois, Blondel, Hoberg, Mmes Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à Mrs Sliwinski, Misto, Mmes Dupuis, Attagnant, Mrs Marteau, Villedary et Habourdin.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 10 du 31 Mars 2009, visée par la Sous Préfecture le 6 Avril 2009, relative à la signature d'une convention passée entre la Ville et l'Association MJC, laquelle fixait les conditions et les modalités de l'aide apportée par la Ville.

Il y a lieu de fixer le montant de la contribution financière pour l'exercice 2011. Elle s'élève à 217.261 € et se décompose comme suit :

- Enseignement musical : 150.000, 00 €,
- Subvention annuelle de fonctionnement : 4.574, 00 €,
- Subvention pour le poste de directeur : 45.000, 00 €,
- Subvention pour le poste d'animation : 15.400, 00 €,
- Subvention d'équipement matériel : 2.287, 00 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de mandater mensuellement les subventions concernant l'enseignement musical et le poste de directeur au profit de l'association MJC de Noeux les Mines, soit 12.500 € par mois en ce qui concerne l'enseignement musical, et 3.750 € par mois en ce qui concerne le poste de directeur, avec un mandatement aux dates suivantes :

- Pour l'enseignement musical :
 - . 25.000 € en Février 2011 et 12.500 € sur les 10 mois suivants ;
- Pour le poste de directeur :
 - . 7.500 € en Février 2011 et 3.750 € sur les 10 mois suivants.

Les crédits pour le paiement des subventions aux associations étant des crédits annuels et réservés dans le chapitre 65, ceux-ci ne peuvent pas être reportés sur l'exercice suivant. Il convient donc de les prévoir à l'occasion du vote du budget, ou par une délibération spécifique avant l'adoption du budget.

Afin de mandater ladite subvention, l'ordonnateur propose d'ouvrir les crédits en 2011 et s'engage à les reprendre au Budget Primitif 2011 de la Ville.

OBJET :
**Convention Ville/MJC/
Ecole de Musique :**
**Contribution financière
2011.**

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide :

- de fixer le montant de la contribution financière, au profit de l'association MJC, à 217.261 € pour l'exercice 2011, et de mandater les subventions concernant l'enseignement musical et le poste de directeur, conformément aux modalités susmentionnées ;
- d'ouvrir les crédits en 2011 et de les reprendre au Budget Primitif 2011 de la Ville.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Primitif Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 2011 N° 3

L'an deux mille onze, le 31 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 24 Janvier 2011.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysiak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, Mrs Sliwinski, Mme Simon, M. Norel, Melle Jonckans, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Mme Royez conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Bura, Louchart, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Gatien.

Mme Lefebvre, Mrs Lantenois, Blondel, Hoberg, Mmes Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à Mrs Sliwinski, Misto, Mmes Dupuis, Attagnant, Mrs Marteau, Villedary et Habourdin.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 15/1 du 20 Décembre 2010 reconduisant notamment la subvention au profit de la MJC Hand, d'un montant de 19.600 € pour l'année 2011, et propose un mandatement aux dates suivantes :

- 4.900 € au 15 Février 2011 ;
- 4.900 € au 1er Mars 2011 ;
- 4.900 € au 1er Mai 2011 ;
- 4.900 € au 1er Août 2011.

Les crédits pour le paiement des subventions aux associations étant des crédits annuels et réservés dans le chapitre 65, ceux-ci ne peuvent pas être reportés sur l'exercice suivant. Il convient donc de les prévoir à l'occasion du vote du budget, ou par une délibération spécifique avant l'adoption du budget.

Afin de mandater ladite subvention sur l'exercice 2011, l'ordonnateur propose d'ouvrir les crédits en 2011, et de s'engager à les reprendre au Budget Primitif 2011.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer une subvention au profit de la MJC Hand, d'un montant de 19.600 € pour l'exercice 2011 et de la mandater conformément à l'échéancier susmentionné ;
- d'ouvrir les crédits en 2011 et de les reprendre au Budget Primitif 2011 de la Ville.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Primitif Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY

OBJET :
Subvention 2011
MJC Hand.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 2011 N° 4



L'an deux mille onze, le 31 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 24 Janvier 2011.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, Mrs Sliwinski, Mme Simon, M. Norel, Melle Jonckans, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Mme Royez conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Bura, Louchart, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Gatien.

Mme Lefebvre, Mrs Lantenois, Blondel, Hoberg, Mmes Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à Mrs Sliwinski, Misto, Mmes Dupuis, Attagnant, Mrs Marteau, Villedary et Habourdin.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention signée le 21 Décembre 2001, visée le 12 Février 2002, entre la Ville et l'Union Sportive Noeusoise, fixant les modalités d'attribution de la subvention.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2011, la subvention attribuée à l'Union Sportive Noeusoise, d'un montant total de 29.016 €, et il propose au Conseil Municipal de mandater mensuellement cette subvention, soit 2.418, 00 € par mois.

Il propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 29.016 € à l'Union Sportive Noeusoise, pour l'année 2011, et de mandater mensuellement cette subvention selon les modalités et les échéances suivantes : 4.836 € en Février et 2.418 € les 10 mois suivants.

Les crédits pour le paiement des subventions aux associations étant des crédits annuels et réservés dans le chapitre 65, ceux-ci ne peuvent pas être reportés sur l'exercice suivant. Il convient donc de les prévoir à l'occasion du vote du budget, ou par une délibération spécifique avant l'adoption du budget.

Afin de mandater ladite subvention, l'ordonnateur propose d'ouvrir les crédits en 2011, et s'engage à les reprendre au Budget Primitif 2011 de la Ville.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide :

- de fixer le montant de la subvention attribuée à l'Union Sportive Noeusoise à 29.016 € pour l'exercice 2011, et de la mandater conformément aux modalités susmentionnées ;
- d'ouvrir les crédits en 2011 et de les reprendre au Budget Primitif de la Ville 2011.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Primitif Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY

OBJET :

**Subvention 2011 :
Association «Union
Sportive Noeusoise».**

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 2011 N° 5

L'an deux mille onze, le 31 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 24 Janvier 2011.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, Mrs Sliwinski, Mme Simon, M. Norel, Melle Jonckans, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Mme Royez conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Bura, Louchart, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Gatien.

OBJET :

**Subvention Amicale
Noeuxoise de Pétanque.**

Mme Lefebvre, Mrs Lantenois, Blondel, Hoberg, Mmes Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à Mrs Sliwinski, Misto, Mmes Dupuis, Attagnant, Mrs Marteau, Villedary et Habourdin.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 15/2 du 20 Décembre 2010, visée le 23 Décembre 2010 par la Sous-Préfecture, concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € par an, pendant trois ans (à compter de l'exercice 2010), à condition que le club se maintienne dans les quatre premiers du Championnat.

Les crédits pour le paiement des subventions aux associations étant des crédits annuels et réservés dans le chapitre 65, ceux-ci ne peuvent pas être reportés sur l'exercice suivant. Il convient donc de les prévoir à l'occasion du vote du budget, ou par une délibération spécifique avant l'adoption du budget.

Afin de mandater ladite subvention, l'ordonnateur propose d'ouvrir les crédits en 2011 et s'engage à les reprendre au Budget Primitif 2011 de la Ville.

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000 € au profit de l'Association «Amicale Noeuxoise de Pétanque», pour l'exercice 2011 ;
- d'ouvrir les crédits en 2011 et de les reprendre au Budget Primitif 2011 de la Ville.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Primitif Ville 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 2011 N° 6

L'an deux mille onze, le 31 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 24 Janvier 2011.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, Mrs Sliwinski, Mme Simon, M. Norel, Melle Jonckans, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Mme Royez conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Bura, Louchart, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Gatien.

Mme Lefebvre, Mrs Lantenois, Blondel, Hoberg, Mmes Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à Mrs Sliwinski, Misto, Mmes Dupuis, Attagnant, Mrs Marteau, Villedary et Habourdin.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est d'usage de reverser 40% de la recette du bar, situé au stade de glisse, réalisée sur les deux jours d'organisation du Téléthon, à l'association du Téléthon.

La recette du 04 décembre 2010 s'élevait à 544.90 euros, et celle du 05 décembre 2010 à 691,80 euros, soit un total de 1.236,70 euros.

Il propose au Conseil Municipal, de valider cette subvention, en délibérant sur l'octroi de la somme de 494,68 euros, et de procéder à un virement sur la régie « bar stade de glisse » N°73 qui a été ponctionnée de cette somme.

Les crédits pour le paiement des subventions aux associations étant des crédits annuels et réservés dans le chapitre 65, ceux-ci ne peuvent pas être reportés sur l'exercice suivant. Il convient donc de les prévoir à l'occasion du vote du budget, ou par une délibération spécifique avant l'adoption du budget.

Un mandat sera établi au compte 657 sur le budget ville 2011 et un titre au compte 7078 fonction 414, sur la régie 73 Bar stade de glisse du budget Loisinord 2011. L'ordonnateur propose d'ouvrir les crédits en 2011 et s'engage à les reprendre au Budget Primitif 2011 de la Ville.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 494, 68 € à l'Association Téléthon.

Les crédits nécessaires seront prélevés au compte 657 du Budget Ville 2011, et la recette sera inscrite au compte 7078 fonction 414, sur la régie 73 Bar Stade de Glisse du Budget Loisinord 2011.

L'ordonnateur décide d'ouvrir les crédits en 2011 et de les reprendre au Budget Primitif 2011 de la Ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

OBJET :

Approbation de la subvention municipale au Téléthon.

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 2011 N° 7



L'an deux mille onze, le 31 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 24 Janvier 2011.

Etaient présents : M. Naglik, Mme Piteux, Mrs Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Fasquel, Mrs Sliwinski, Mme Simon, M. Norel, Melle Jonckans, M. Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Mme Royez conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Mmes Bura, Louchart, Mrs Dhesse, Bugzel, Mme Gatien.

Mme Lefebvre, Mrs Lantenois, Blondel, Hoberg, Mmes Duwicquet, Ganitta, Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à Mrs Sliwinski, Misto, Mmes Dupuis, Attagnant, Mrs Marteau, Villedary et Habourdin.

Mademoiselle Caroline Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, il a été procédé par délibération en date du 20 décembre 2010 à l'ajustement des tarifs communaux, à compter du 1er Janvier 2011, pour les salles communales, Loisinord, le Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord, la piscine, les concessions funéraires, le Cyber Centre Communal, le Centre Culturel Georges Brassens et Croqu'Ecole (garderie et restauration scolaire).

Il propose au Conseil Municipal, de modifier et compléter les tarifs par les tarifs suivants, lesquels seront applicables à compter du caractère exécutoire de la délibération :

LOCATIONS DE SALLES :

- Manifestation Centre Brassens, Salles des fêtes et Mendès France : le montant de la location pour un spectacle avec entrée payante, organisé par une association extérieure, est de 197, 10 €. Par délibération en date du 20 Décembre 2010, à partir d'une seconde location au cours de la même journée, le montant de location est fixé à 323, 10 €.
- Location des salles des fêtes ou Mendès France pour un banquet annuel avec ou sans cuisine et avec ou sans annexe : tarif unique TTC de 243 euros, sachant que la gratuité est accordée pour les banquets suivants : 8 mai, 11 novembre, le banquet de toutes les associations patriotiques Noeuxoises, Sainte Cécile de l'Harmonie Municipale, Sainte Barbe des Sapeurs Pompiers.

Les tarifs de location de salles sont majorés de 35% pour les restaurateurs et traiteurs noeuxois et de 70% pour les restaurateurs et traiteurs quand la location est effectuée de leur propre chef.

TARIFS PISCINE MUNICIPALE :

- carte 10 leçons aquaphobie pour les Noeuxois : 25,60 € TTC ;
- carte 10 leçons aquaphobie pour les extérieurs : 33,15 € TTC.

OBJET :

**Revalorisation et
modification des tarifs
municipaux.**

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

Les autres tarifs votés par délibération du Conseil Municipal du 20 Décembre 2010 demeurent inchangés.

Les recettes seront inscrites à l'article 7062, fonction 33 du budget Ville 2011 et à l'article 70631 fonction 413 du budget Ville 2011.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Adopte les tarifs concernant les locations de salles et les leçons d'aquaphobie susmentionnés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY